



Rapport Annuel

Prix et qualité du Service Public
d'élimination des déchets



Année 2017

www.evolis23.fr



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Le mot du Président

I. Précisions utiles	page 3
II. Synthèse année 2017	page 3
III. La collecte sélective	page 6
IV. Tri/valorisation des déchets issus des bacs bleus	page 7
V. Le traitement des déchets issus des bacs marrons	page 9
VI. La prévention des déchets	page 10
VII. Déchèteries	page 11
VIII. Synoptique	page 13
IX. Communication	page 14
X. Les déchets non ménagers pris en charge par Evolis 23	page 15
XI. Le coût du service public	page 17
XII. Emploi et conditions de travail	page 22
XIII. Organigramme hiérarchique	page 24

2017 est une année importante pour le syndicat, car elle a permis l'**organisation de l'arrivée de la Tarification Incitative**, en vue de son déploiement en 2018 sur les communes pilotes.

En effet, dans un premier temps, ce ne sont que les « **territoires pilotes** », c'est-à-dire 33 communes (canton Bénévent Grand-Bourg et Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche) qui seront concernés par cette évolution en 2018. Mais à terme, c'est bien l'ensemble du territoire d'Evolis 23 qui sera impacté ; début 2019 le reste des communes (excepté Guéret) entrera à son tour dans l'« année test ».

C'est donc à ce projet que le Service Déchet du syndicat s'est consacré tout au long de l'année, la mise en place de la TI nécessitant des dispositifs importants, et un investissement matériel et humain conséquent. **Cette « année blanche » sera l'occasion de tester l'organisation et de roder les nouveaux mécanismes afin d'appréhender au mieux ce changement.** Cela ne sera sûrement pas sans difficulté, mais le syndicat a toujours placé les besoins des usagers au centre de ses préoccupations.

Avec l'arrivée de la TI en 2018, l'**année 2017** marque la fin de l'organisation en place jusqu'alors, **étape essentielle dans la vie du syndicat, qui pose les bases d'un renouvellement nécessaire et d'un Service Déchet en mutation.**

Bonne lecture à vous,

Didier BARDET,
Maire de Fleurat
Président d'Evolis 23



I. Précisions utiles

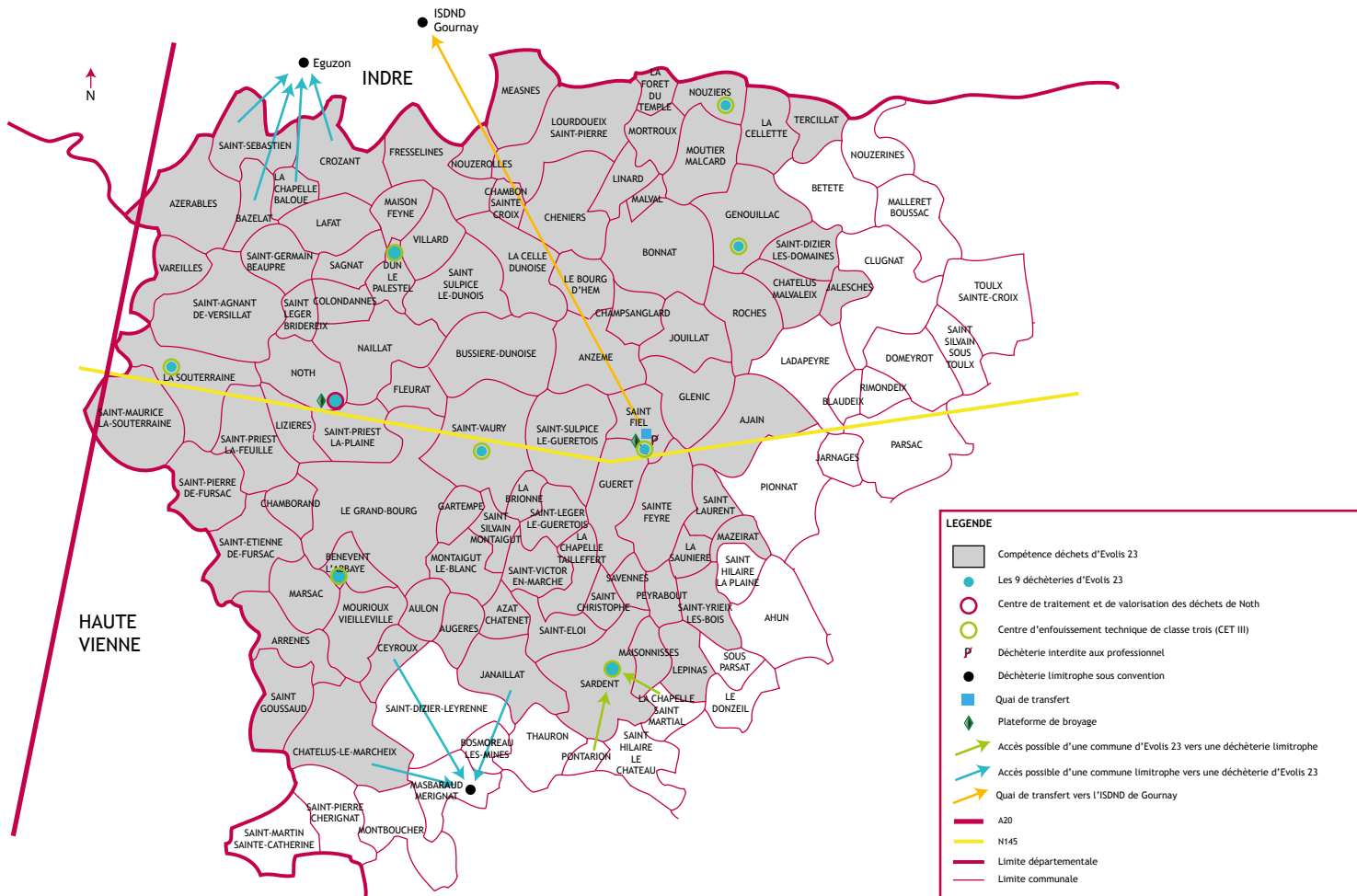
- Les tonnages pris en compte sont ceux des collectivités adhérentes. Les collectivités clientes du centre de tri ne sont pas prises en compte.
- Les populations de référence sont les populations municipales INSEE 2014 applicables au 01/01/2017 soit 62 782 hab.

II. Synthèse année 2017

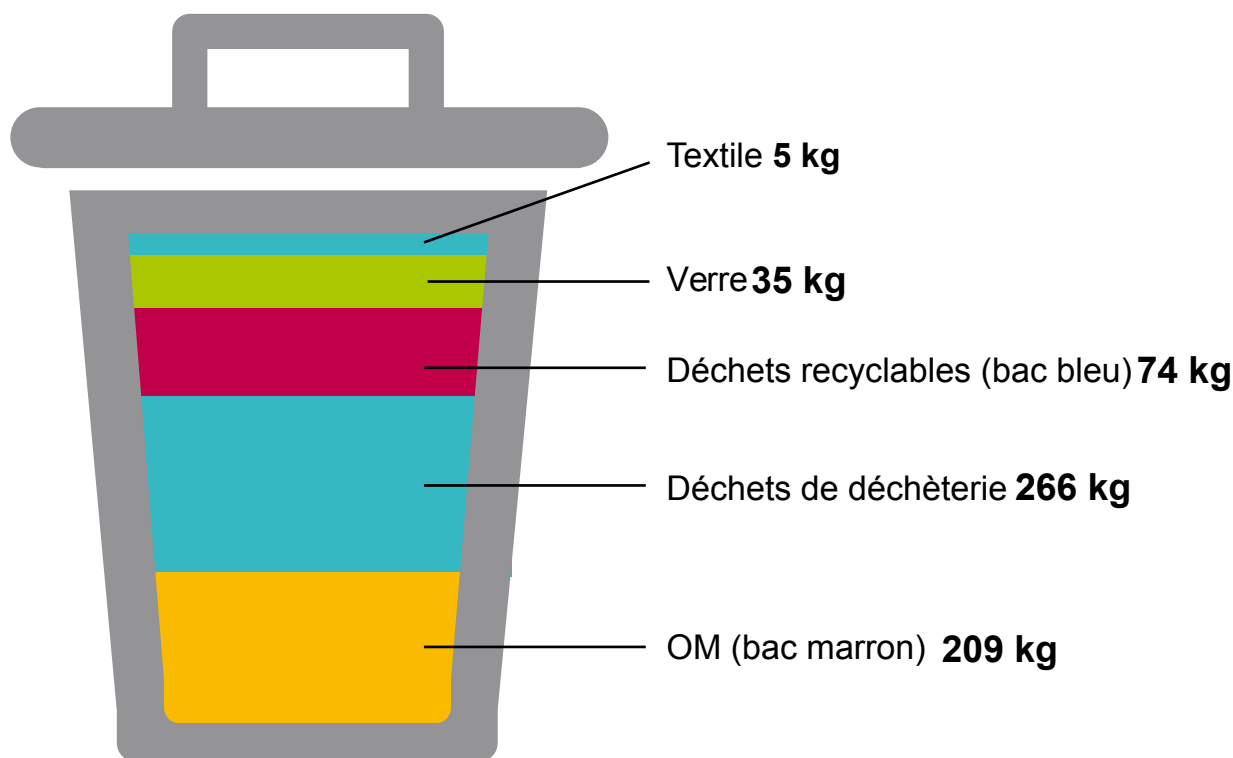
A. Périmètre et infrastructures

Dès le 1^{er} janvier 2017, Evolis 23 exerce la compétence déchets (collecte et traitement) sur **89 communes** de la Creuse adhérant aux 4 communautés de communes ou d'agglomération suivantes ayant transféré la compétence déchets : Monts et Vallées Ouest Creuse, Grand Guéret, Portes de la Creuse en Marche, Creuse Sud Ouest (partie).

La compétence déchets, les infrastructures et leur mode d'exploitation d'Evolis 23



B. Indicateurs techniques



Gisement déchets kg/habitant

Soit un total de 589kg/hab de déchets ménagers ou 611kg/hab en comptant les déchets professionnels reçus directement sur les installations d'Evolis 23.

En 2017 comme pour les années précédentes Evolis 23 a pris en charge, sur le centre de tri, les déchets recyclables des collectivités clientes CC Eguzon, CC Marche Berrichonne et ex SIVOM de Bourgneuf.

TAUX DE VALORISATION								
FLUX DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES VALORISÉS				TONNAGES ELIMINATION	STOCK	TAUX DE VALORISATION (%)
		Matière	Energétique	Organique	Total			
Flux multi-matériaux (emballages et papiers) yc cartons déchèteries	4 647	3 505	58		3563	1 014	70	77,8%
Verre	2 181	2 193			2 193		-12	100%
Total CS	6 828	5 698	58,0		5 756	1 014	58	85 %
OM Résiduelles	13 104					13 104		0%
Total OMA	19 932	5 698	58	0	5 756	14 118	58	29,9%
Taux (%)		28,6%	0,3%	0%	28,9%	71%		
Déchèteries (hors cartons) et plateformes	12 603	2 092	1 090	6 513	9 695	2 908		76,9 %
Gravats	4 836	72			72	4 381		1,6%
Textiles	303	298			298			100%

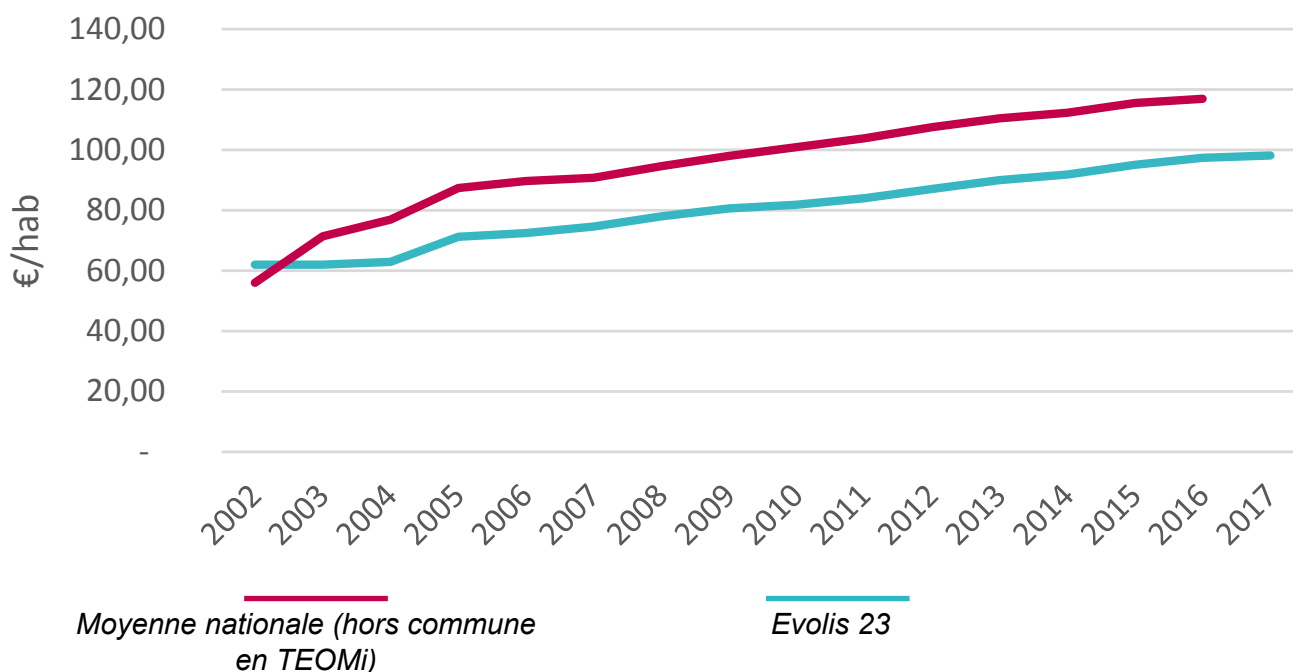
FLUX DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES VALORISÉS				TONNAGES ELIMINATION	STOCK	TAUX DE VALORISATION (%)
		Matière	Energétique	Organique	Total			
Total DMA*	37 674	8 160	1 148	6 513	15 821	21 407	58	42,5%
Total DMA hors gravats	32 838	8 088	1 148	6 513	15 749	17 026	58	48,1%
Total DMA Taux		21,7%	3%	17,3%	42%	56,8%		
Total DMA hors gravats		24,6%	3,5%	19,8%	48%	51,8%		

*hors DIB et gravats en direct sur installations de traitement et hors déchets de balayage

Hors DMA	677		299		299	637		31,9%
Total Déchets	38 351	8 160	1 447	6 513	16 120	22 044	58	42,2%

C. Indicateurs financiers

Evolution de la contribution des usagers TEOM/habitant



La contribution moyenne appelée par Evolis 23 auprès des habitants au travers de la TEOM s'élève à 98.23€/hab à comparer à 117€/hab comme moyenne nationale en 2016 - Source données nationales : DGCL (Rapports de l'Observatoire des Finances Locales).

A noter que sur le territoire national, 6,29M d'habitants disposent désormais d'un régime de tarification incitatif (avec une part variable fonction de la consommation du service adossée à une part fixe).

D. Faits marquants 2017

Les territoires pilotes ont été dotés des équipements nécessaires pour la mise en œuvre de la tarification incitative.

III. La collecte sélective

La collecte sélective s'effectue en 4 flux :

- Le **verre** en apport volontaire, en colonnes à verre
- Le **textile** en apport volontaire, en container « Le Relais »
- Les **Emballages Ménagers Recyclables et Journaux/Magazines (REC)** en vrac, en bacs de proximité, en bacs individuels ou en sacs bleus transparents, ainsi qu'en colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes
- Les **Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** en sacs dans des bacs de proximité, en bacs individuels ou en sacs noirs, également en colonnes enterrées ou semi-enterrées

A. Organisation

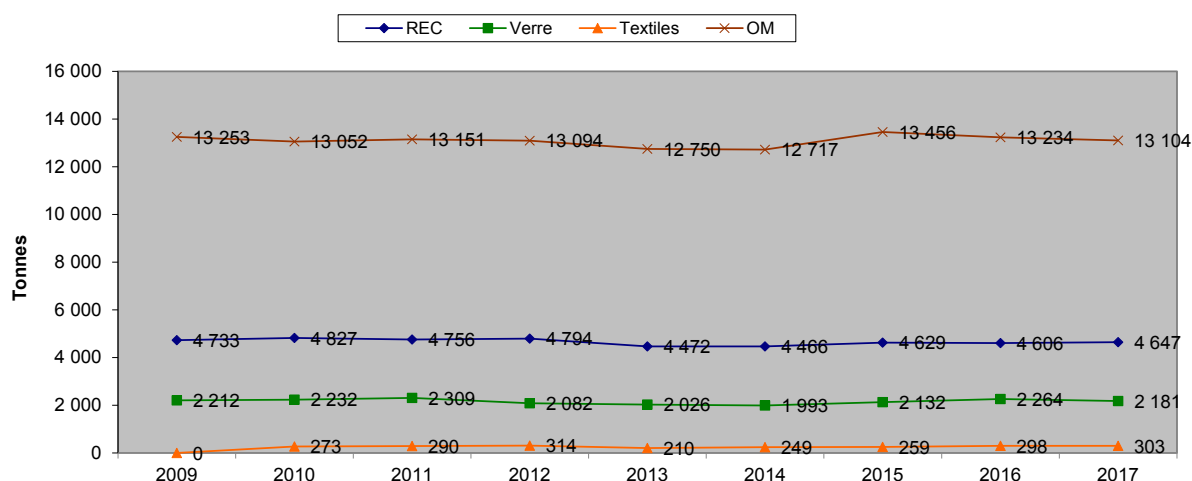
- Collecte en régie : 2 bennes bi compartimentées, 1 benne à chargement latéral, 5 bennes traditionnelles, 3 bennes en secours, 2 polybennes grue.
- Collecte des déchets sur le périmètre de la Ville de Guéret par VEOLIA.
- La fréquence de collecte varie selon le type de déchets et la nature de l'habitat de C0,5 (rural) à C3 (OM en urbain dense).

B. Résultats

La quantité des ordures ménagères continue de baisser légèrement, ce qui est encourageant vis-à-vis de la politique de la prévention des déchets.

	2017	VARIATION 2016/2017
	TONNAGES COLLECTÉS	
REC	4 647	+1%
Verre	2 181	-4%
Textile	303	+2%
OM	13 234	-1%

Evolution de la collecte sélective



C. Gestion des bacs de collecte

Evolis 23 assure le lavage, la maintenance et le renouvellement / extension du parc de conteneurs. Le lavage est prévu une fois par an pour les bacs marron, et une fois par an pour les bacs bleus (bacs de regroupement exclusivement). **19 273 bacs ont été lavés en 2017** sur le territoire d'Evolis 23.

D. Perspectives 2018

Passage aux couleurs recommandées au niveau national pour les équipements de précollecte (bacs jaunes et gris)

Démarrage de la collecte selon les modalités liées à la mise en place de la tarification incitative sur les 2 territoires pilotes (33 communes des Com Com des Portes de la Creuse en Marche et « ex » Com Com Bénévent / Le Grand-Bourg).

Réorganisation des tournées et préparation à la mise en place de la TI (Tarification Incitative) sur le reste du territoire.



IV. Tri/valorisation des déchets issus des bacs bleus

A. Destinations

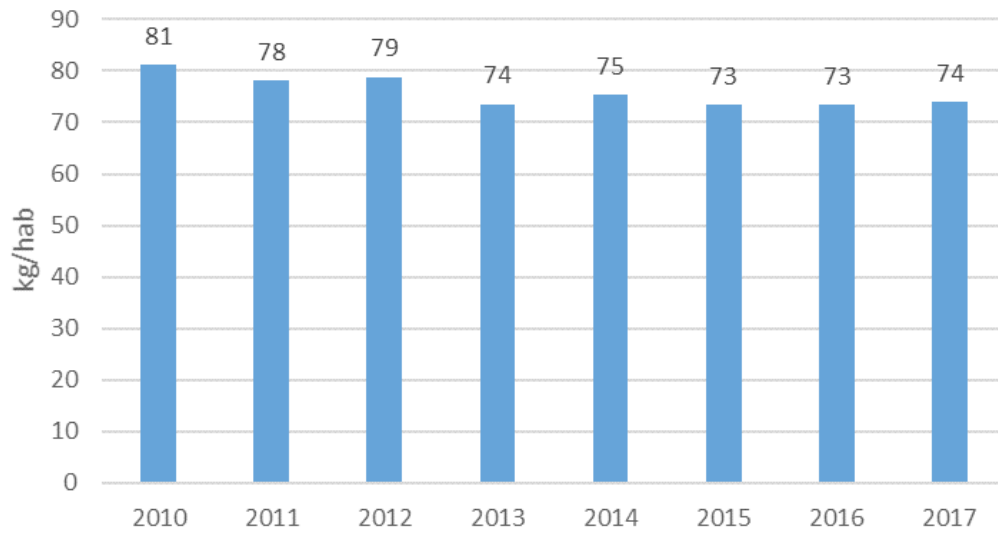
Les papiers/cartons, journaux/magazines, bouteilles plastiques, les briques alimentaires, boîtes acier et aluminium déposés par les habitants dans les contenants bleus sont acheminés au centre de tri de NOTH.

En 2017, le Centre de tri de Noth a reçu **4 647 tonnes d'emballages** pour Evolis 23, soit 74kg/hab.

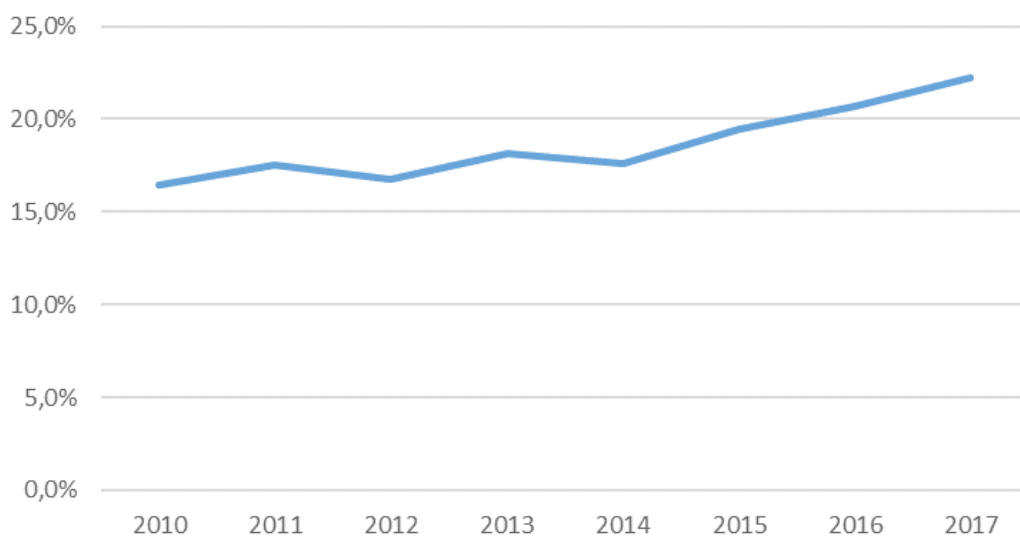
Les emballages valorisés pour Evolis 23 se répartissent comme suit :

Total expédié vers les filières	2017		USINE DE RECYCLAGE
	TONNAGES EXPÉDIÉS	RATIO (KG/HAB)	
Acier	160	2,6%	ARCELOR MITAL à Fos sur Mer (13)
Aluminium	12.6	0,2%	AFFIMET à Compiègne (60)
Papier	286	4,6%	SITA à Canejan (33) ou Saillat (87) ou exportation
Journaux Magazines Revue	1 473	23,5%	NORSKE Skog Golbey
Cartons 5.02 et 1.05	1 171	18,7%	SMURFIT KAPPA à Saillat (87)
Emballage liquide et alimentaire	37	0,6%	REVIPAC en Italie (Bologne, Lucca)
Bouteilles plastiques	329	5,2%	VALORPLAST (usines dans les départements 13, 21, 42, 43, 55, 59, 60, 64, 68, 71, 78, 88 + 2 sites à l'exportation, un en Espagne, un en Italie)
Refus de tri	1 033	22,2%	ISDND sauf 0,3kg/hab valorisées (ferrailles, films, D3E,...)

Evolution du gisement capté



Evolution du taux de refus



• Balle de Tetrabrick



• Balle de PET

B. Perspectives 2018

- Changement de barème de soutiens par Ecoemballages et Ecofolio devenus CITEO.
- Fin de l'étude sur les perspectives de reconversion du centre de tri après arrêt d'exploitation dans le cadre de l'extension des consignes de tri à toutes les résines plastiques prévue pour 2020.
- Mise en œuvre d'une caractérisation visuelle de toutes les balles plastique (PET clairs et foncés, PEHD) au départ du centre (présence, quantité et nature des indésirables).

V. Le traitement des déchets issus des bacs marrons

A. Destinations

- Les ordures ménagères de toute **la partie ouest** du territoire d'Evolis 23 ont été enfouies à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Noth.
- Les ordures ménagères produites sur le **secteur Est** ont été déposées au quai de transfert de Guéret puis enfouies à l'ISDND de Gournay (36) (marché SITA) après transport par Evolis 23.

B. Tonnages ordures ménagères enfouis en 2017 :

- **6 060 t** à l'ISDND de Gournay (SITA)
- **7 044 t** à l'ISDND de Noth (Evolis 23)

Outre les ordures ménagères des bacs marrons, ont été enfouis en 2017 :

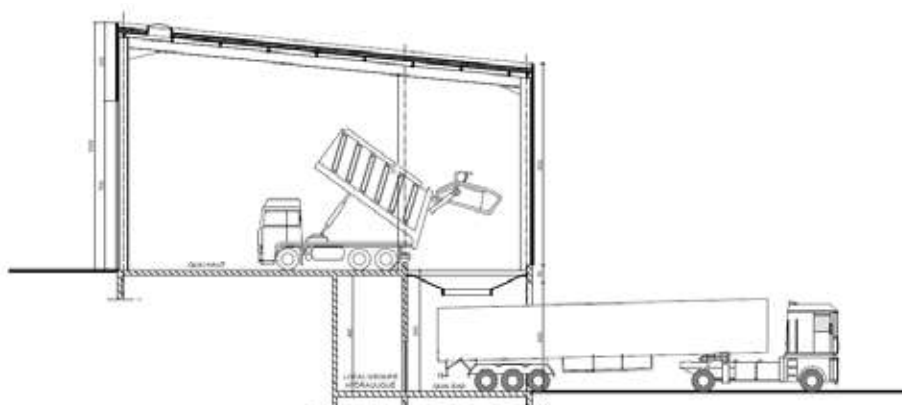
- 54 t de DAE (déchets d'activités économiques - professionnels),
- 11 t d'amiante liée (site de COVED à Panazol - 87),
- 396 t de déchets de balayage de voirie,
- 2 908 t d'encombrants de déchèteries,
- 1 014 t de refus de tri

Soit **17 487 t** au total.

Pour rappel, l'ISDND de Noth est autorisée administrativement à recevoir 11 000 t/an (8 326 t y ont été enfouies en 2017).

C. Perspectives 2018

- Arrêt de l'activité de l'ISDND de NOTH.
- Début de la post exploitation de l'ISDND.
- Construction puis mise en service du centre de transfert.

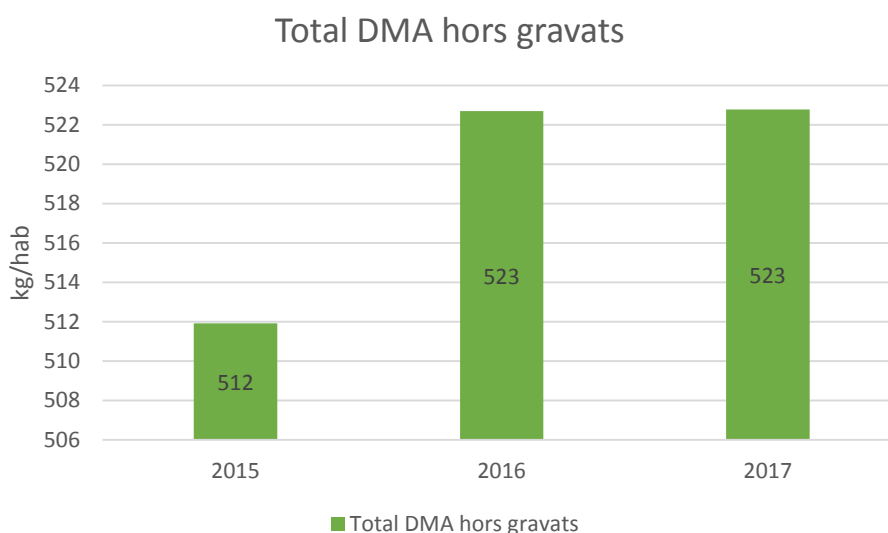


VI. La prévention des déchets

A. Projet 'Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage'

Dans le cadre de son projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Evolis 23 a pris des engagements :

- réduction de la quantité de déchets produite par habitant : -10% entre 2015 et 2019 ;
- augmentation de 3.5% le taux de valorisation des déchets collectés ;
- engager plusieurs entreprises du territoire dans l'économie circulaire.



Malgré des résultats encourageants sur les OMr, la réduction sur la totalité des déchets ménagers collectés n'est pas effective en 2017. Les efforts doivent être poursuivis.

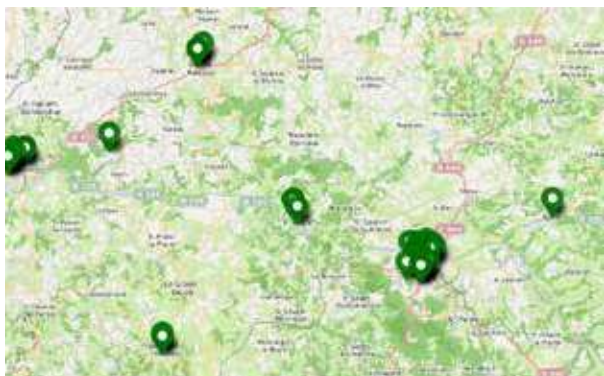
B. Quelques actions de 2017

- Installation d'un composteur grande capacité au centre médical MGEN Sainte-Feyre afin de détourner près de 30 tonnes de biodéchets par an.
- Diagnostic auprès de 12 entreprises avec la CCI Creuse et la CRCI afin d'initier des démarches d'EIT (écologie industrielle et territoriale).
- Démarrage de l'action 'Approvisionnement durable en restauration collective' auprès de 3 collectivités avec le CPIE (Marsac, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Priest-la-Feuille).
- Mise en place de Repair'Café et de gratiférias avec Recyclabulle.
- Participation avec Solasol à la Repair Week durant la SERD. Ateliers sur le réemploi organisés par les commerçants du centre-ville de la Souterraine (atelier couture, objet d'ameublement, tricot récup'...), inaugurations des boutiques 1001 Trésors (dépôt vente de vêtements) et Recyclabulle, communication sur l'annuaire des réparateurs de la CRMA.
- SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets).



C. Focus sur le compostage

En 2017, **392** composteurs individuels ont été vendus à tarif préférentiel ce qui porte à 4 608 le nombre de composteurs totaux vendus depuis 1999. Depuis 1999, 93 sites de compostage étaient installés, dont 39 en pied d'immeuble, et 54 en établissements (écoles, ehpad, établissements scolaires). Ce sont ainsi **41 tonnes** de biodéchets qui ont été détournées. Un peu plus de 400 kg de 'refus' (soit 1%), c'est-à-dire des éléments indésirables qui ne devraient pas se retrouver dans un composteur, ont été redirigés vers le centre d'enfouissement lors de la récolte du compost.



Cartographie des différents sites de compostage en établissement



Cartographie des 39 sites de compostage collectif

E. Perspectives 2018

- Finalisation du hangar pour le stockage des produits de la filière bois.
- Signature du partenariat avec la CRMA dans le cadre du ZDZG pour un travail sur les déchets du BTP.
- Partenariat avec la CCI et le CPIE pour la mise en place de gourmet bag.
- Emergence de projet d'EIT entre entreprises suite au diagnostic CCI.
- Démarrage d'une filière locale pour le recyclage des papiers bureautiques et cartons par Solàsol.
- Accompagnement des EHPAD de Fursac et Chatelus Malvaleix dans la réduction de leurs déchets.
- Projets avec le BTS design du lycée Raymond Loewy pour la réalisation de plateau repas réutilisables pour les repas à domicile.

VII. Déchèteries

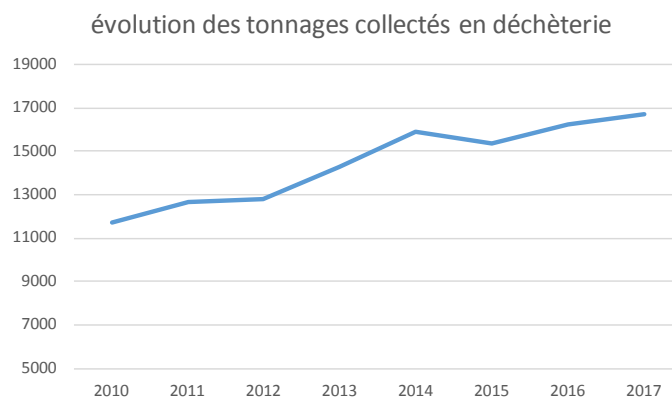
Les déchets des particuliers non collectés lors des collectes traditionnelles (encombrants, déchets toxiques, déchets verts, gravats...) sont acceptés en déchèteries. Seules les bonbonnes de gaz, médicaments, déchets non refroidis (cendres, etc.), et les pneus sont strictement interdits.

Les infrastructures Evolis 23 se répartissent comme suit :

- **9 déchèteries** : Noth, La Souterraine, Saint-Vaury, Guéret, Dun-le-Palestel, Bénévent-L'Abbaye, Sardent, Genouillac et Nouziers.

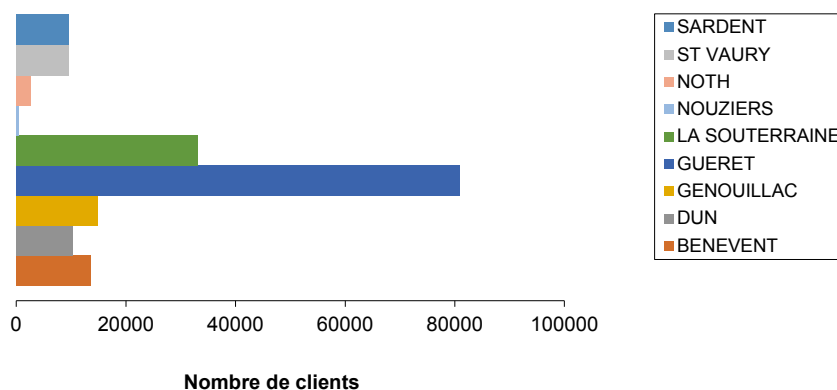
- **5 dépôts de gravats et déchets inertes** : Noth, Dun-le-Palestel, Bénévent-L'Abbaye, Saint-Vaury et Genouillac.

L'apport en déchèterie en 2017 continue sa courbe ascendante. Les tonnages des déchets collectés et les fréquentations sont toujours en augmentation constante.

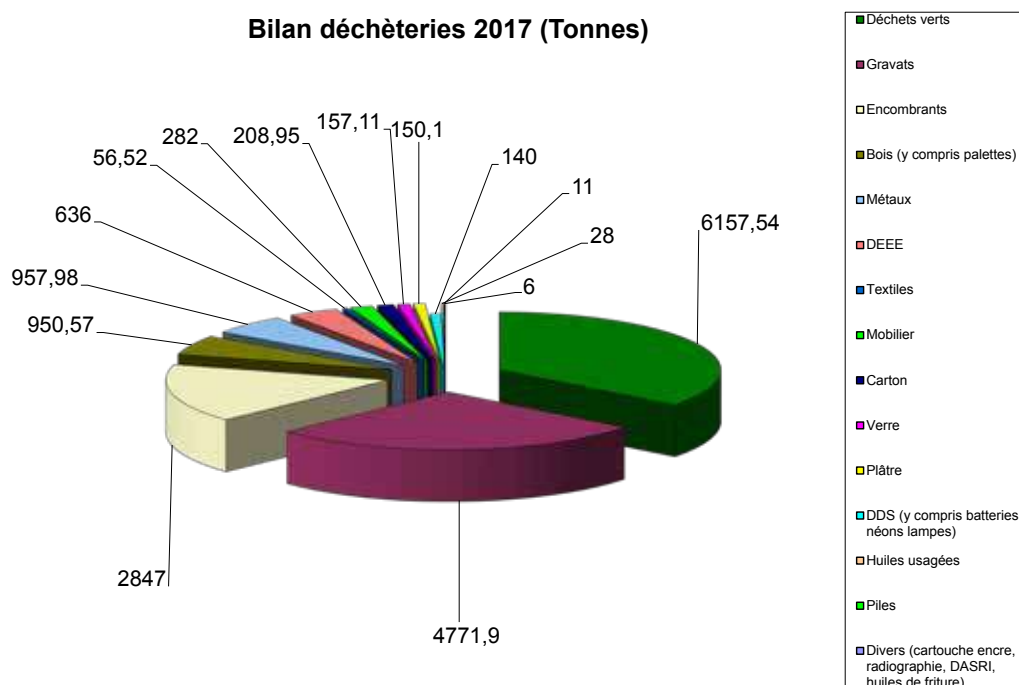


174 926 visites ont été effectuées sur les différentes déchèteries d'Evolis 23. La hausse de la fréquentation est de presque 6% sur l'ensemble des déchèteries par rapport à 2016.

Fréquentation par déchèterie en 2017



Bilan déchèteries 2017 (Tonnes)

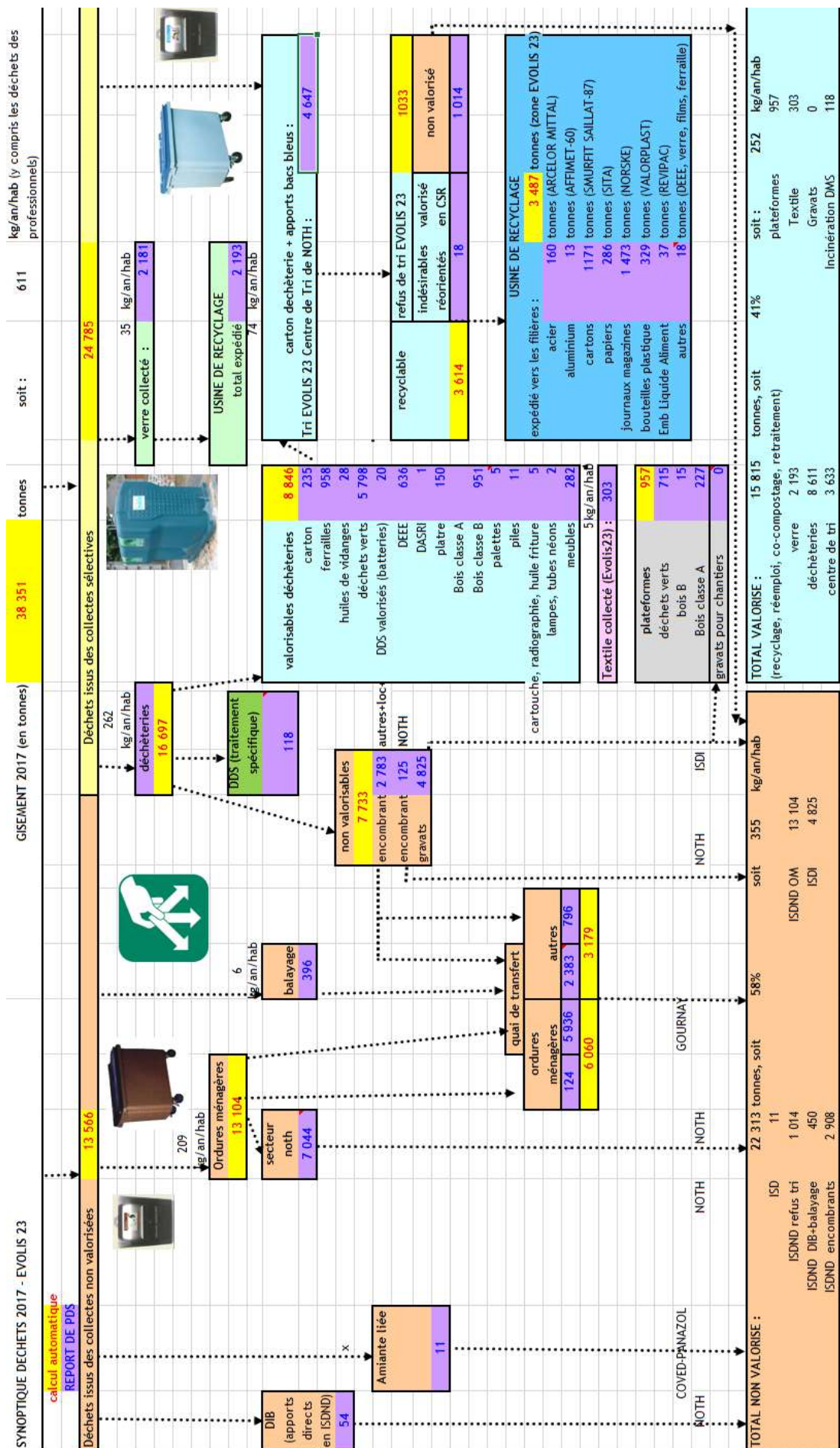


Perspectives 2018

Ouverture de la déchèterie de GUERET aux professionnels.

Poursuite du déploiement de la sécurisation des quais.

VIII. Synoptique



IX. Communication

Les chiffres clés de 2017

1. Sensibilisation des publics

- 20 animations scolaires dispensées à 20 classes du territoire.
- 24 visites scolaires des installations du site de Noth, soit 412 enfants.
- 34 visites en tout (24 scolaires et 10 autres : étudiants, adultes, élus, ...) soit 695 personnes au total.
- Une sensibilisation lors de la Journée éco-citoyenne de l'école de Sainte-Feyre le 29/05/17 auprès des classes de CP et CE1, 41 élèves touchés.

2. Les actions phares de communication

- Lancement de la TI sur les territoires pilotes (réunions publiques, documents de communication).
- Refonte du site internet.
- Nouveaux calendriers de collecte (pour les territoires pilotes).

3. La communication courante

- Lettre Info Déchets : n°4 (avril 2017), n°5 (juillet 2017), n°6 (septembre 2017), n°7 (décembre 2017).
- En Direct : n°2 (septembre 2017).
- Newsletter n°7 (juin 2017) et n°8 (septembre 2017), n°9 (décembre 2017).
- Chroniques mensuelles radio Les Experts sur France Bleu Creuse.
- Chroniques mensuelles radio RPG.

4. La communication web

- 10 977 visiteurs uniques sur le site web.
- 47 400 pages vues.
- 30 visiteurs/jour.
- 70% de connexion par ordinateur, 22% par mobile, 8% par tablette.
- 1250 abonnés à la Newsletter.



X. Les déchets non ménagers pris en charge par Evolis 23

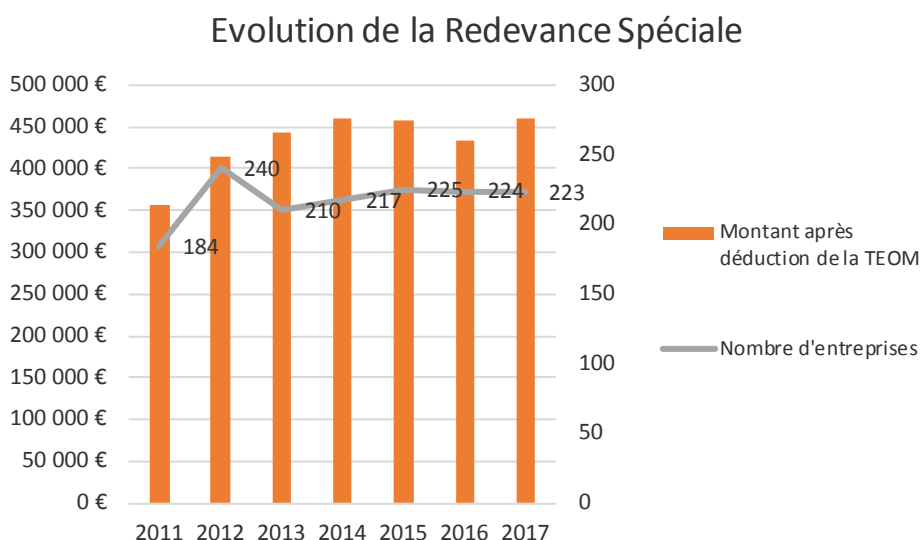
Evolis 23 propose aux professionnels de prendre en charge les déchets liés à leur activité :

- Dans le cadre du service public de collecte, moyennant le paiement d'une redevance spéciale (volumes supérieurs à 750 litres/semaine).
- Dans les déchèteries : en apport volontaire, avec tarification spécifique.

A. La Redevance Spéciale

En 2017, **223 conventions** lient Evolis 23 à des professionnels, des collectivités ou des établissements publics. Le montant total après déduction de la TEOM est de **460 845€**.

L'évolution des montants de la redevance spéciale évolue comme suit (après déduction de la TEOM) :



B. L'accueil sur les installations

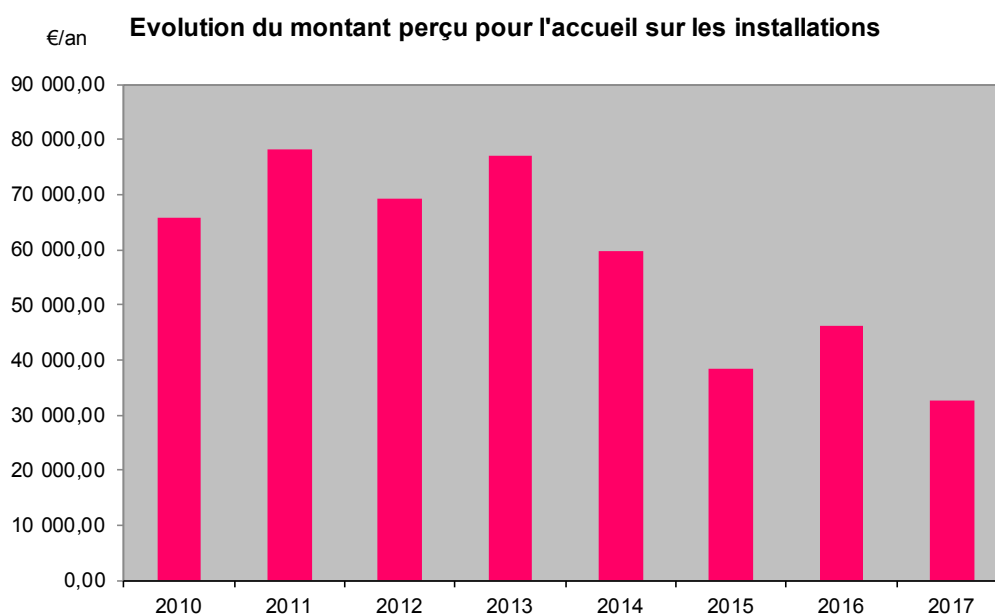
La tarification des différents déchets pour les professionnels est la suivante :

Frais d'accès : 21,50€/an			
DÉSIGNATION DÉCHETS	DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE	DÉCHETS DÉPOSÉS SUR LES INSTALLATIONS SPÉCIFIQUES	
Encombrants	23,60 €/m ³ + 3,20 € TGAP*	108,80 €/t + 32 € TGAP*	ISDND Noth
Bois	21,60 €/m ³	105,60 €/t	Noth
Déchets verts	12,40 €/m ³	9,20 €/m ³	Plateforme de broyage des déchets : Guéret
		41,40 €/t	Plateforme de broyage des déchets : Noth
Gravats	13,90 €/m ³	9,624 mm	ISDI Bénévient-l'Abbaye, Dun-le-Palestel, Genouillac, Saint-Vaury, Sardent, Noth
		9,30 €/t	ISDI Bénévient-l'Abbaye, Dun-le-Palestel, Genouillac, Saint-Vaury, Sardent, Noth
Plâtre	15,40 €/m ³	76,9 €/t	Déchèterie Noth
Ferraille, Palettes, Déchets d'équipements électriques et électroniques	GRATUIT	GRATUIT	Déchèterie Noth
Cartons	GRATUIT	GRATUIT	Centre de tri Noth
Déchets dangereux	1,9 **€/kg	1,9 **€/kg	Déchèterie Noth

* Taxe Générale sur les Activités Polluantes : toute variation d'origine réglementaire (législative) du montant s'appliquera automatiquement

** Dépôt gratuit pour les batteries, les huiles moteurs, les piles.

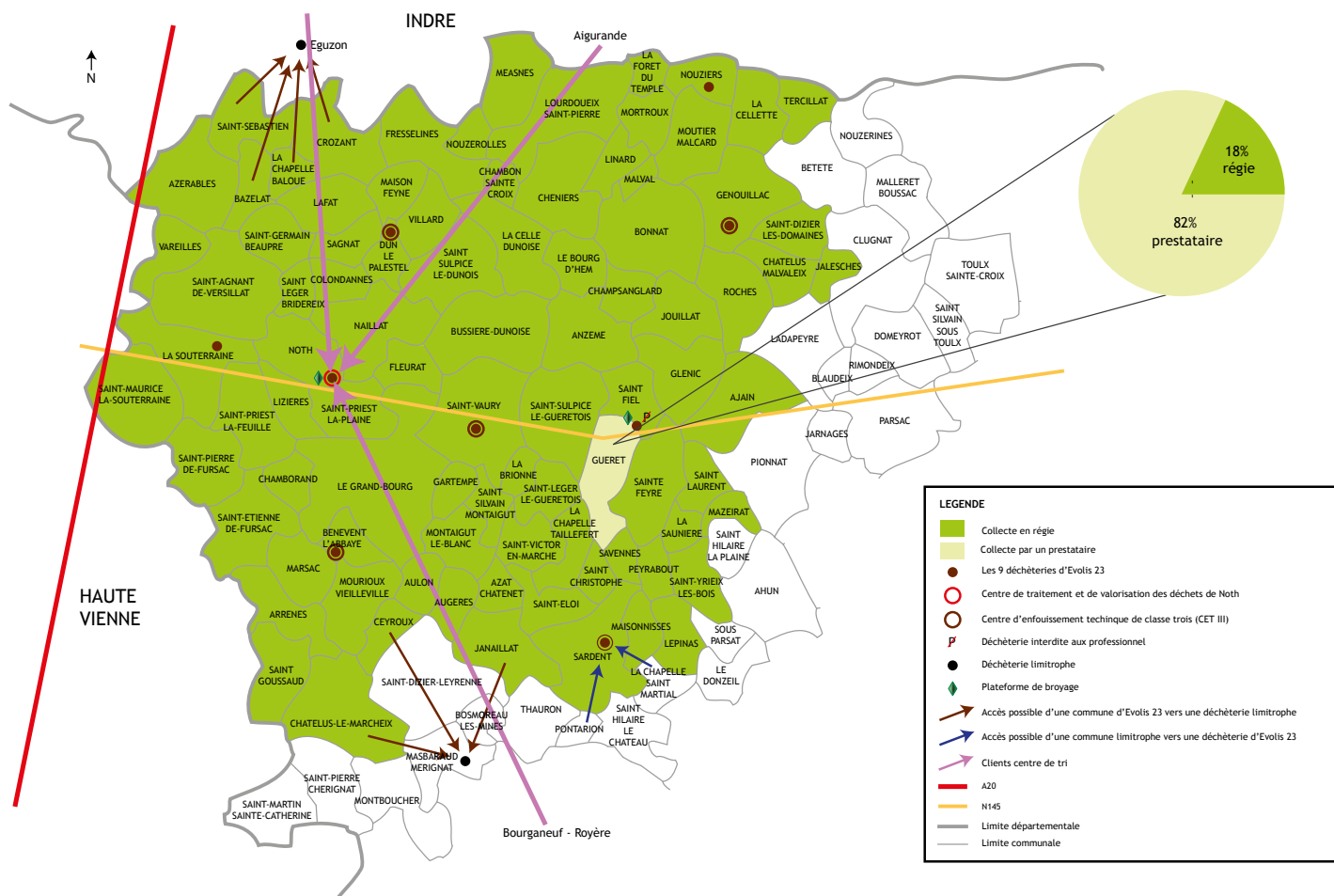
En 2017, le montant perçu est de **32 768€** pour ces apports, montant moins élevé que les années précédentes en moyenne du fait de l'absence de contrôle de la nature de l'activité de l'apporteur.



XI. Le coût du service public

A. L'organisation

La compétence Déchets et les infrastructures



NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE PRESTATION	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN k€TTC
Veolia	Collecte Guéret	30/09/2020	554
Suez	Transfert Guéret	31/12/2018	126
Suez	Traitement Gournay	31/12/2018	497

Courant 2017 de nombreux marchés ont également été conclus pour l'acquisition des équipements nécessaires à la mise en place de la tarification incitative : Bacs, colonnes, BOM et leurs équipements informatiques ...

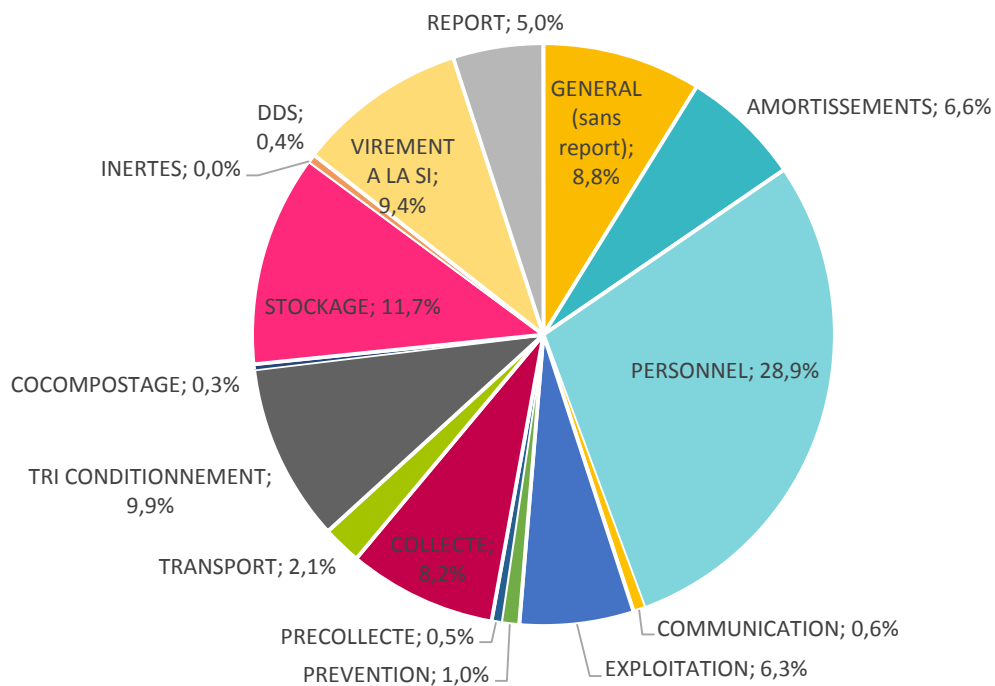
B. Le fonctionnement

Le bilan de l'année 2017 s'établit comme suit :

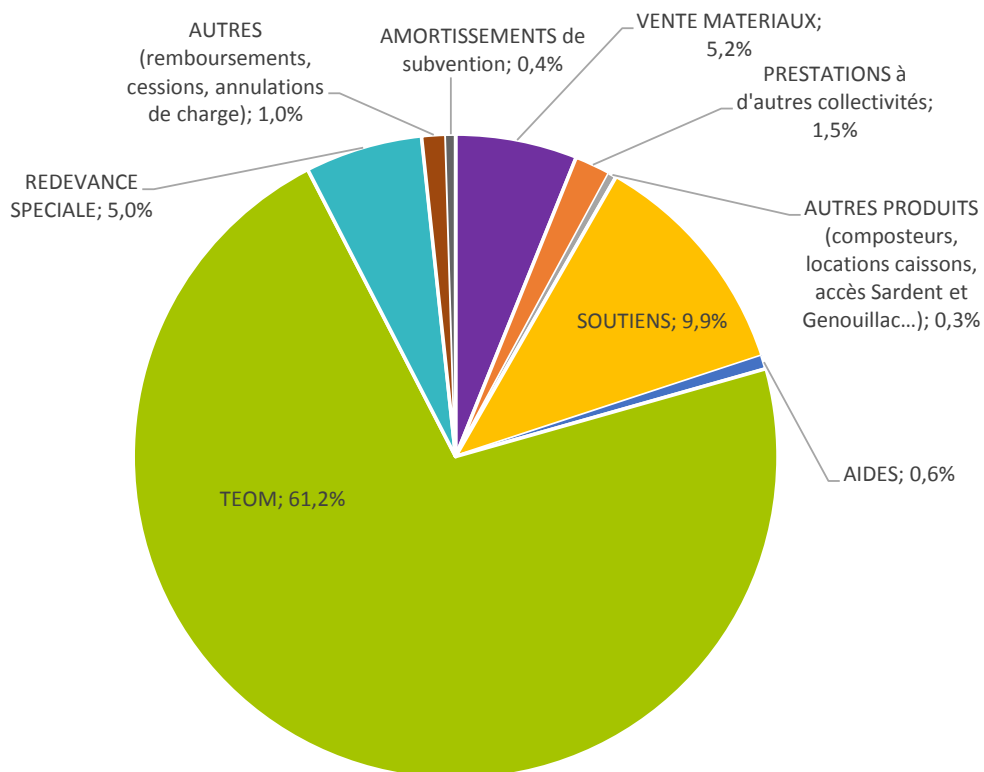
DÉPENSES			
LIBELLÉ SECTEUR GESTION	BUDGÉTÉES	RÉALISÉES	PART
Général (sans report)	911 906	919 107	8,8%
Amortissements	696 986	690 271	6,6%
Personnel	2 832 816	3 015 359	28,9%
Communication	85 225	65 287	0,6%
Exploitation	611 026	661 482	6,3%
Prévention	147 415	105 187	1%
Précollecte	73 855	54 075	0,5%
Collecte	851 540	857 232	8,2%
Transport	236 510	223 774	2,1%
Tri Conditionnement	971 480	1 027 695	9,9%
Cocompostage	41 300	31 081	0,3%
Stockage	1 406 071	1 223 699	11,7%
Inertes	21 310	2 595	0,0%
DDS	46 700	44 269	0,4%
Virement à la SI	1 411 133	981 160	9,4%
Report		522 822	5%
TOTAL	10 345 273	10 425 094	100%

RECETTES			
OBJET	BUDGÉTÉES	RÉALISÉES	PART
Vente matériaux	513 095	541 420	5,2%
Prestations à d'autres collectivités	148 635	159 839	1,5%
Autres produits (composteurs, location caisson, accès Sardent et Genouillac, ...)	43 474	34 724	0,3%
Soutiens	945 600	1 035 691	9,9%
Aides	160 535	60 630	0,6%
TEOM	6 384 796	6 384 796	61,2%
Redevance Spéciale	577 979	524 162	5%
Autres (remboursements, cessions, ...)	38 000	107 394	1%
Excédent reporté	1 533 159	1 533 159	14,7%
TOTAL	10 345 273	10 425 094	100%

Dépenses de fonctionnement 2017 répartition



Recettes de fonctionnement 2017 Répartition



Résultat exercice 2017 : - 29 177 €

Report 2016 : 1 533 159 €

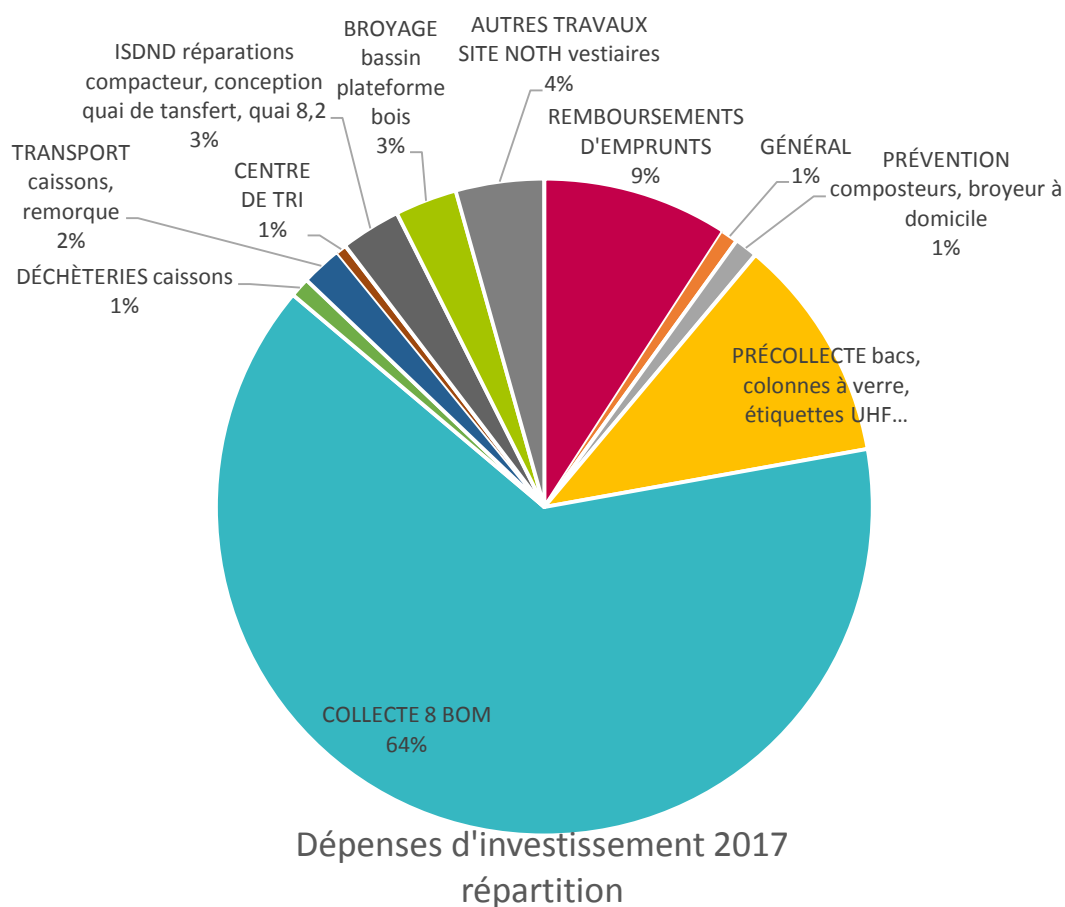
Capacité de financement : 1 503 982 €

Reste à reporter après besoin de financement : 522 822 €

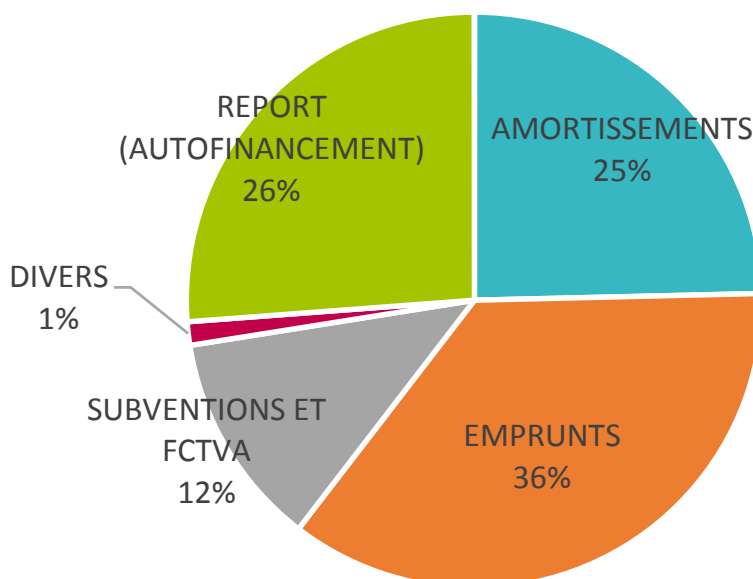
C. L'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
Remboursements d'emprunts	311 846	Amortissements	690 270
Prévention	38 642	Emprunts	1 004 000
Général	27 387		
Précollecte	377 142	Subventions et FCTVA	338 042
Collecte	2 180 652	Divers	36 200
Déchèteries	32 925	Report	734 535
Transport	68 202	TOTAL	2 803 047
Centre de tri	17 142		
ISDND	101 044		
Broyage	104 132		
Autres travaux site de Noth	147 994		
TOTAL	3 407 108		

Solde 2017 : - 604 060 €
 Report 2016 : - 377 100 €
 Besoin de financement : 981 160 €



Recettes d'investissement 2017 répartition



D. Analyse et évolution

Les seules données comptables ne permettent pas de restituer une image fidèle des coûts du service de gestion des déchets, ni ne garantissent une homogénéité entre collectivités pour une comparaison éventuelle.

Les coûts présentés ci-dessous sont issus de la matrice remplie suivant les préconisations de l'ADEME. Ceux-ci comprennent des retraitements extracomptables tels que l'extraction de la TVA, l'intégration d'amortissements et de reprises de subventions d'investissement non pris en compte dans la comptabilité publique.

Ainsi, la méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

On obtient ainsi les coûts aidés HT, c'est à dire l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux, les soutiens des éco organismes, les aides diverses.

COÛT EN EUROS HT PAR HABITANT					
FLUX COLLECTÉS	EVOLIS 23 2015	EVOLIS 23 2016	EVOLIS 23 2017*	FRANCE - CL MIXTES À DOMINANTE RURALE**	FRANCE**
OMr	52,7	54.6	54.3	46	56
RSOM hors verre	20.6	22.5	25.6	5	9
Verre	0.9	0.6	1.8	1.1	1.7
Déchets des déchèteries	25.2	23.6	25.1	25	20
Autres flux	1.8	2.6	2.5	3	6.3
Tous flux	101.2	103.9	109.2	80.1	93

OMr : Ordures Ménagères résiduelles
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

* sous réserve validation en cours par l'ADEME
** source : référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets édition 2017 publication ADEME, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

XII. Emploi et conditions de travail

A. Structure de l'emploi

Au 31/12/2017, l'effectif se répartit ainsi :

	en nb de postes		TOTAL
	TITULAIRES	CONTRACTUELS	
Collecte	29	-	29
Lavage	1	-	1
Déchèteries	9	1	10
Exploitation transport	8	-	8
Tri/traitement	6	1	7
Communication	3	1	4
Prévention	2		2
Compostage	-	1	1
Bois énergie	-	1	1
Secrétariat	5	-	5
Cadres	5	1	6
Total postes	68	6	74

Évolution au cours des dernières années :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
67	69	71	72	74	82

Le service a été profondément bouleversé en 2017 afin de mettre en place une organisation adaptée à la mise en place de la TI.

Pour traiter les déchets du territoire du syndicat, il convient de rajouter aux emplois d'Evolis 23 ceux de :

- **SITA et VEOLIA** (ISDND GOURNAY, transfert, collecte): **environ 12 emplois.**
- **La Boîte à Papiers** (prestation de tri au Centre de tri) : **environ 18,5 emplois.**
- **Le Relais** : **environ 5 emplois**
- **Autres emplois locaux induits** (transporteurs, ferrailleurs,...)

B. Absentéisme (en jours calendaires)

ACTIVITÉ	MALADIE ORDINAIRE	ACCIDENT	CONGÉ MATERNITÉ/ PATERNITÉ	CONGÉ LONGUE DURÉE	CONGÉ LONGUE MALADIE	TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE	TOTAL
Collecte	764	279	-	-	587	46	1 676
Déchèterie/broyage / Espace verts / expl. transport	209	129	-	365	-	-	703
Centre de tri / Traitement	68	8	11	-	220	-	307
Communication	47	-	-	-	-	-	47
Secrétariat	59	-	-	-	-	-	59
Prévention	-	-	140	-	-	-	140
Encadrement	-	-	-	-	-	-	0
Total (poste pérennes)	1147	416	151	365	807	46	2 932
Moyenne	15,5						39,6
Précollecte (contractuels)			11				11

C. Formations et prévention des risques professionnels

ACTIVITÉ	FORMATION EN JOURS CALENDAIRES
Collecte	57,5
Déchèterie / Broyage / Espace verts / Transport	26,5
Centre de tri / Traitement	21,5
Communication	28
Secrétariat	14
Prévention	6,5
Encadrement	12,5
Pré-collecte	3
Total	169,5
Moyenne (agent pérenne)	2,3

XIII . Organigramme hiérarchique - Service Déchets

Organigramme hiérarchique - Service Déchets

